



<http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac>

Le Canada est un pays commerçant et le commerce avec l'étranger est indispensable à sa prospérité. Le commerce international procure le tiers des emplois au Canada. Il y a cinq ans seulement, les exportations de produits et de services totalisaient seulement 30 p. 100 de notre produit intérieur brut (PIB). Aujourd'hui, elles comptent pour 43 p. 100 — le pourcentage le plus élevé de tous les pays du G-7/G-8. Nous avons constaté une croissance similaire dans le secteur des investissements étrangers directs : une augmentation de 54 p. 100 depuis 1993. La quasi-totalité des emplois créés depuis 1993, c'est-à-dire plus de 1,9 million, provient de la croissance des exportations. Il ne fait aucun doute que l'exposition du Canada à la concurrence internationale a stimulé notre économie, encouragé l'innovation et créé des centaines de milliers d'emplois pour les Canadiens.

Bien que les Canadiens connaissent le succès dans leurs activités d'exportation, leur aptitude à exploiter pleinement les débouchés qui s'offrent sur certains marchés importants est souvent assujettie à diverses contraintes. Pour assurer aux exportateurs et aux investisseurs canadiens un accès sûr et prévisible aux marchés mondiaux, le gouvernement poursuivra ses efforts en vue d'éliminer ces obstacles sur les marchés clés. Cela signifie qu'il faut renforcer les institutions et les règles qui régissent le commerce et les investissements internationaux, établir des relations avec de nouveaux partenaires et veiller à ce que les autres pays respectent leurs engagements.

Le présent document, *Ouverture sur le monde : Priorités du Canada en matière d'accès aux marchés internationaux – 2000*, présente les résultats les plus importants obtenus au cours de l'année écoulée en matière de libéralisation des marchés et décrit les priorités du gouvernement pour l'an 2000 dans le but d'améliorer encore davantage l'accès aux marchés étrangers. Le gouvernement poursuivra cet objectif sur trois plans : sur le plan multilatéral, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); sur le plan régional, dans le cadre de forums tels que la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC); sur le plan bilatéral, dans le cadre des relations avec certains partenaires importants, dont les États-Unis, l'Union européenne (UE) et le Japon, ainsi que par la négociation d'un accord de libre-échange avec les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Dans tous les cas, le gouvernement verra à assurer que nos entreprises et investisseurs tirent